

ÉDITION 2^{ème} TRIMESTRE 2023 #22

L'Agglo

le Mag

LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

MANDRAY

L'agglo.



Saint-Dié ^{des}
vosges



ACTUALITÉS > ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE**Un temps avec la préfète**

Le 17 février, Valérie Michel-Moreaux, préfète, est venue à la rencontre des maires des communes membres de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, à l'invitation du président Claude George. Durant un après-midi, ils ont échangé sur les problématiques communales : transition écologique, urbanisme, transport, sécurité et aménagements routiers, carte scolaire... «Je suis à vos côtés pour vous accompagner, vous conseiller et vous aiguiller. C'est essentiel pour moi !»

**L'AAPPMA préserve le patrimoine halieutique**

Pêcheurs bénévoles et gardes-pêche se sont retrouvés pour aleviner les rivières de la Meurthe, la Fave, le Taintroué, le Coinches et le Robache. 820 kg de truites Fario et arc-en-ciel, soit 2 800 poissons, ont été mis à l'eau. 100 kg de truites ont également été portés à l'eau à Saint-Michel-sur-Meurthe. Le nombre de prises le jour de l'ouverture a été limité à 6 truites. Coût pour l'AAPPMA Saint-Dié / Saint-Michel-sur-Meurthe : environ 5 000 €.

**La Table vosgienne, 30^e édition !**

La gastronomie et les produits fermiers issus du massif vosgien présentés les 4 et 5 mars à l'Espace François-Mitterrand de Saint-Dié-des-Vosges par une trentaine d'agriculteurs et producteurs locaux ont attiré les papilles d'un public toujours bien présent. Une belle vitrine pour le territoire !

**La Boussole accueille le Graduel**

En 2020, le Graduel de la collégiale de Saint-Dié quittait la médiathèque Victor-Hugo pour rejoindre la Bibliothèque Nationale de France où ce précieux livre de chants de messe de la fin du XV^e siècle a profité d'une restauration. Ce fabuleux manuscrit enluminé sera présenté en toute sécurité dans une salle spécialement aménagée du pôle culturel et touristique La Boussole.

EDITO > LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères habitantes, chers habitants,

Ce dernier trimestre a été ponctué par plusieurs temps forts et de nombreuses visites officielles importantes.

Tout d'abord, l'ouverture de notre Boussole le 8 avril dernier, qui, attendue par tous, a ravi nos usagers, petits et grands. Rythmée par les nombreuses animations qui l'ont ponctuée, cette journée, que nous avons voulu festive, a remporté un franc-succès. Entre sa cabane ludique, qui réjouit les enfants et sa boîte aux trésors, regorgeant de merveilles, la Boussole, avec les nombreux services qu'elle propose, vient compléter les multiples actions culturelles déjà portées par l'agglomération, notamment celles à destination de notre jeunesse et organisées dans le cadre du Contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).

Mais en accueillant dans ses murs notre office de Tourisme intercommunal, la Boussole prend toute sa dimension de pôle culturel et touristique. Véritable outil de promotion de notre territoire, la Boussole en devient la vitrine touristique.

Autre inauguration marquante : celle du pôle d'échange multimodal de Saint-Dié-des-Vosges, le 2 mars dernier, en présence de notre Ministre délégué chargé des Transports, Clément BEAUNE. Avec ses nombreuses places de stationnement gratuites et son parking à vélos, ce pôle facilitant les transferts entre les différents modes de transports est source d'attractivité du territoire et contribue à son dynamisme et à sa cohésion.

C'est cette même volonté de cohésion qui m'anime, lorsque nous faisons le choix de

l'adhésion au programme «Territoire zéro chômeur de longue durée» sur le périmètre de la vallée du Rabodeau. La force de ce dispositif repose sur un postulat simple : «nul n'est inemployable» et je suis, en effet convaincu que c'est en accompagnant le retour à l'emploi que nous renforcerons la cohésion et l'unité de notre territoire.

Enfin, cette année 2023 est une année de transition. Elle servira de socle à la réflexion globale sur le devenir de notre Agglomération 2024-2026. C'est, en effet vers l'avenir que doivent se tourner nos regards, il nous appartient donc désormais de préparer une trajectoire optimiste mais réaliste. Aussi, en prévision de son instauration au 1^{er} janvier 2024, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative a été marquée par le lancement de l'enquête en porte-à-porte et la distribution du guide du tri fixant les bonnes habitudes à prendre ou à conserver.

D'autres réflexions sont engagées : le projet de territoire et les lignes stratégiques qu'il fixe pour notre agglomération, mais aussi la poursuite de notre PADD s'inscrivant également dans la démarche précitée.

Cette année 2023 est donc l'année de la réflexion, de la transition. Elle prépare l'avenir, fixera les grandes orientations 2024 -2026.

Je vous assure de toute mon énergie dans le déploiement de ces orientations politiques.

Vous savez pouvoir compter sur moi,

Votre Président,

Avec toute mon amitié,

Claude George

*Président de la communauté
d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges*

AU SOMMAIRE**#04 > AVANCER**

- Claude George : «Une année pour mener la réflexion»
- Inauguration du Pôle d'Échange Multimodal à la gare de Saint-Dié-des-Vosges
- Inauguration de La Boussole

#08 > DÉVELOPPER

- Tourisme : l'Office, vitrine du territoire
- Economie : l'agglomération contre le chômage longue durée

#12 > VIVRE ENSEMBLE

- Ordures ménagères : redevance incitative, où en est-on ?
- L'agglomération, territoire hautement fibré
- L'Éducation artistique et culturelle démultipliée

#20 > PORTRAIT

- Chloé Atlan

Magazine trimestriel

de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
7, place Saint-Martin - Saint-Dié-des-Vosges

Directeur de la publication : Claude George

Rédaction, illustrations, réalisation technique, photographies :
service Communication

Impression : l'Ormont imprimeur - 03 29 56 17 59
www.ormont-imprimeur.com - Saint-Dié-des-Vosges

Charte graphique : DargDesign - 06 09 53 52 46
www.dargdesign.com - Anould

Diffusion : Médiapost / **Dépot légal** - avril 2023

AVANCER >

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2023Communauté d'agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges
du 13 MAI 2023

CLAUDE GEORGE : «UNE ANNÉE POUR MENER LA RÉFLEXION»

Président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges depuis juillet 2022, Claude George entame son premier exercice «plein». Avec des choix souvent difficiles à faire mais totalement assumés. Finances, eau et assainissement, ordures ménagères, 2023 sera une année de transition et permettra de préparer au mieux les dix ou quinze prochaines années du territoire.

Carte d'identité

Claude George

69 ans en septembre

Cadre chez Autocoussin puis Faurecia, équipementier automobile, à Nompelize (88), puis Pierrepont (54) et Bouzonville (57), en retraite depuis 2015

Vie publique

- 1989, adjoint au maire de Saint-Rémy

- Depuis 1995, maire de Saint-Rémy

- A été vice-président de la communauté de communes du Ban d'Etival et, à partir de 2014, membre de la communauté de communes du Pays de Senones

- 2017-2020, conseiller délégué de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, en charge du numérique, de l'innovation et des partenariats

- 2020, premier vice-président de la communauté d'agglomération, en charge des déchets, des finances, de la coordination et de l'administration générale

- juillet 2022, élu président de la communauté d'agglomération (91 voix sur 113)

Monsieur le Président, la communauté d'agglomération a fêté au mois de janvier son 5e anniversaire. Comment l'avez-vous vu grandir ?

«Effectivement, je l'ai vu grandir et naître, j'ai travaillé à sa création, avec d'autres élus, aux côtés de David Valence. Cette Agglomération était nécessaire. Le territoire ne pouvait pas rester morcelé tel qu'il l'était. Les petites communautés de communes avaient des capacités financières limitées. Alors oui, réunir six intercommunalités, ça bouscule les esprits, ça bouscule les anciens comme moi mais je me bats pour garder l'esprit ouvert, être à l'écoute et au service de mon prochain, dans un intérêt communautaire.

Je suis maire de Saint-Rémy et je sais qu'une commune toute seule ne survivrait pas. Il ne pourrait y avoir d'accueil périscolaire sans l'agglomération, ma commune n'aurait pas pu s'en sortir seule sur le terrain de l'eau et de l'assainissement, par exemple. Il faut avoir une réflexion globale à l'échelle du territoire, partager les ressources, les mutualiser.

En cinq ans, nous avons beaucoup travaillé, nous avons créé. Certains thèmes emportent l'adhésion générale, les sujets tels que la mobilité ou les Maisons France Services font rarement l'objet de contestations, car leur utilité et le maillage à l'échelle de l'agglomération ne fait pas débat.

Aujourd'hui nous entrons dans une nouvelle ère, celle de l'élaboration d'un projet de territoire qui va dessiner ce que sera notre territoire dans 10, 15 ou 20 ans.

Les élus devront prendre des décisions et c'est une lourde responsabilité. C'est pour cela que j'ai voulu un format différent plus ouvert sur le débat. Nos élus ont conscience que c'est à l'échelle du territoire qu'il faut raisonner et non plus en termes de frontières communales.»

C'est un véritable changement de mentalité ?

«Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir ce que l'Agglomération peut faire pour votre village, mais ce que nous pouvons faire ensemble pour le territoire. Développer cette vision globale est, indépendamment de nos projets, mon premier

objectif. Mais il n'est pas palpable, il repose sur une ouverture d'esprit.

Mon objectif est de fédérer, créer une cohésion et une réflexion sur l'avenir de notre territoire.»

C'est justement pour mener cette réflexion que vous avez souhaité une année 2023 «de transition» ?

«Oui. Entre 2024 et 2027, nous devons prendre des décisions qui vont construire notre avenir. Nous aborderons nos fondamentaux : l'urbanisme, la gestion des ordures ménagères, la gestion de l'eau et de l'assainissement. Des décisions structurantes vont être prises. Quand vous devez annoncer à vos habitants que vous venez de voter en faveur d'une hausse du prix de l'eau, il faut être en mesure de l'assumer. Cela a été fait et nous avons maintenant d'autres décisions aussi fortes à valider. Nous allons consacrer 2023 à cela.

Concernant l'eau et l'assainissement, les groupes de travail sont lancés pour définir quelle sera la proportion de DSP (délégation de

C'est la même chose pour la gestion des déchets ménagers. Nous avons un plan d'investissement colossal puisque, dans le cadre du choix fait en faveur de la redevance incitative, il faut équiper une partie du territoire en bacs et nous aurons à prévoir le renouvellement des camions, des travaux d'améliorations conséquents dans les déchetteries... A la fin de cette année de transition, il nous faudra un vrai débat sur ce que peut faire l'Agglomération en matière de gestion des déchets dans les 5, 6 voire 10 ans. Concernant, l'urbanisme, nous avons travaillé sur le Plan d'aménagement et de développement durable (le PADD), ce plan est une feuille de route politique qui permet d'informer les services de l'Etat de ce que nous entendons faire de notre territoire dans les 10-15 ans. Actuellement, nous sommes dans la phase de zonage et cela a une incidence concrète sur nos villages puisque le périmètre peut changer, certains terrains constructibles aujourd'hui pourraient ne plus l'être demain.»

sommes ni plus riches ni plus pauvres qu'en 2017, on ne peut donc pas parler d'une mauvaise gestion de l'Agglo, loin s'en faut.

Six communautés de communes se sont regroupées. Comme elles n'étaient pas très riches, nous avons hérité d'une capacité d'autofinancement très restreinte et c'est toujours le cas cinq ans après. Les recettes générées par l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ne permettent pas d'investir massivement. Nous avons décidé des efforts que nous voulons faire en fonctionnement. C'est un budget de transition car on commence à réduire la voilure dans les investissements. L'idée est de commencer à préparer 2024. Il faut limiter les dépenses mais aussi trouver de nouvelles recettes. Il faut travailler sur l'actualisation des bases fiscales, réfléchir au taux du versement mobilité, au niveau de la taxe GEMAPI avant d'aller vers l'habitant qui va déjà avoir à gérer l'eau et les ordures ménagères...»

Les investissements seront maintenus ?

«On ne peut pas continuer à emprunter cinq millions d'euros tous les ans. Il faut tenir compte de la conjoncture actuelle, de l'inflation et de la situation instable en Europe. Les banques ne prêtent plus aussi facilement et appliquent des taux d'intérêts élevés, autour de 4 à 5%.

A titre comparatif, début 2022 en vue du projet de Pôle de formation aux métiers de la sûreté, de la sécurité et du secours sur les anciennes papeteries du Souche, l'Agglomération a emprunté trois millions d'euros à un taux de 0.88 %. Cet emprunt a été fait au moment opportun, mais il est indéniable qu'aujourd'hui les taux d'emprunt sont bien moins favorables.

La Boussole et le Pôle d'échange multimodal, il fallait les faire, ces projets répondent à des enjeux essentiels pour notre territoire : l'accès à la culture et la mobilité.

Aujourd'hui, nous devons dégager des marges budgétaires et prioriser nos investissements. L'année 2023 ne marquera donc pas les esprits en termes de grands projets : nous poursuivons le PEM de Raon-l'Étape engagé en 2021-2022 ; nous poursuivons la phase étude du projet du château de Pierre-Percée et la reconstruction de la Hallière en partenariat avec la DRAC.

Le montant de l'emprunt prévu pour 2023 a été revu à la baisse suite aux remarques des élus lors du Débat d'orientations budgétaires. On prendra 500 000 € sur l'excédent de fonctionnement et on n'empruntera que 2.5 millions d'euros au maximum.»



service public), de régie, de sous-traitance, afin de déterminer les axes stratégiques d'investissement pour les communes, pour le service. Nous devons fixer un prix de l'eau à atteindre sous dix ans et fixer les investissements possibles. C'est un véritable plan directeur qui devra être dessiné.

Préparer 2024

Côté finances, on sera également sur une année de transition ?

«Oui. Le budget a été voté par les élus le 3 avril dernier et le constat est le suivant : nous ne

AVANCER >



Le Pôle d'Échange Multimodal déodatien est né !

Initié dans le cadre du Dispositif d'intervention régional d'intermodalité Grand Est (DIRIGE), le Pôle d'Échange Multimodal de Saint-Dié-des-Vosges a été inauguré le jeudi 2 mars en présence de Clément Beaune, Ministre délégué, chargé des Transports.

Niché à côté de la gare, ce nouvel espace rassemble 160 places de stationnement gratuites dont 12 déposes-minute, 3 emplacements pour les taxis et 8 bornes de recharge pour les véhicules électriques. Verdoyant avec 97 arbres plantés, il accueille également un parking vélo de 60 places, une aire de maintenance et des quais dotés d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Représentant un total de 3,7 millions d'euros, ce projet est subventionné à hauteur de 2,7 millions d'euros par la Région Grand Est, l'État et le Département des Vosges.



La Boussole, l'émerveillement...

Les officiels au premier rang desquels le président de la Région Grand Est Franck Leroy, le député David Valence, le président du Département François Vannson, la préfète Valérie Michel-Moreaux, ont été accueillis le 7 avril au matin par Claude George, président de l'Agglomération, et Bruno Toussaint, maire de Saint-Dié-des-Vosges, pour couper le traditionnel ruban à l'entrée de l'atrium, le cœur de La Boussole et probablement son élément architectural le plus emblématique.

Après les très nombreux partenaires le vendredi en fin d'après-midi, c'était au tour du grand public de découvrir l'équipement intercommunal qui abrite l'office de tourisme et la médiathèque, samedi 8 avril. Plus de 2 600 lecteurs et/ou curieux qui ont multiplié les adjectifs élogieux, profité des ateliers et animations, se sont régalé des différents espaces propices à la lecture, aux jeux ou à la découverte du territoire.



© Stadler - Région Grand Est



DÉVELOPPER >

TOURISME L'OFFICE, VITRINE DU TERRITOIRE

Où obtenir une information à propos de l'offre d'animations sur le territoire, l'idée d'une sortie culturelle ou sportive, un conseil, et même procéder à un achat-cadeau ? En toutes saisons, il est possible de pousser la porte de La Boussole où se trouve désormais l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Destination Vosges Portes d'Alsace. Lequel dispose de cinq autres points d'information à Corcieux, Fraize, Plainfaing, Raon-l'Étape et Senones.

Sur les lieux d'accueil de l'Office de tourisme intercommunal, et aussi surprenant que cela puisse paraître, la fréquentation se partage à 50 % entre touristes et habitants du secteur.

Utilisez la tablette tactile numérique, emportez votre choix d'itinéraire grâce à un QR code téléchargeable sur votre portable, prenez une documentation... même si vous pensez connaître le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, il y a des chances que vous soyez surpris par la foultitude d'éléments qu'il vous reste à (re)découvrir sous différentes formes !

La billetterie

Vous prévoyez d'assister à un concert, de réaliser une sortie familiale dans un parc d'attraction ou encore d'acheter les entrées pour pénétrer à l'intérieur d'un site de loisirs ? Le cas échéant, la billetterie de l'Office de Tourisme pourra disposer de tarifs préférentiels pour participer à un événement.

La Newsletter pour tout savoir de l'actu du territoire

L'Office de tourisme diffuse chaque semaine la CLIC, une lettre d'information indiquant les manifestations et les événements en cours sur toute l'agglomération.

Pour la recevoir, il suffit de s'abonner en se rendant dans les lieux d'accueil ou sur le site internet de l'Office de tourisme intercommunal. Pour cela, les organisateurs ne doivent pas oublier d'avoir la bonne idée de transmettre en amont leurs informations publicitaires !

Ce service est gratuit.



La boutique

Du miel, des confitures, des alcools (avec modération, évidemment), des bonbons et bien d'autres petites merveilles gustatives flattent l'envie de goûter et croquer le terroir. La possibilité est donnée de réaliser de beaux paniers-cadeaux qui plairont à coup sûr.

De l'alimentaire, mais pas seulement, car des cosmétiques, des savons, des produits sélectionnés par la marque départementale Je vois la vie en Vosges sont disponibles. Avec FORÊT, l'effet Vosges®, les bienfaits de la nature vosgienne s'affichent à portée de main.

Cartes de randonnées, ouvrages historiques et autres thèmes, le coin librairie porte un éclairage tout particulier sur les spécificités locales.

Les cartes de pêche à la ligne

L'envie de taquiner la truite exige l'achat d'une carte de pêche. À la journée ou sous une autre forme calendaire, le précieux document est disponible à l'Office de tourisme.

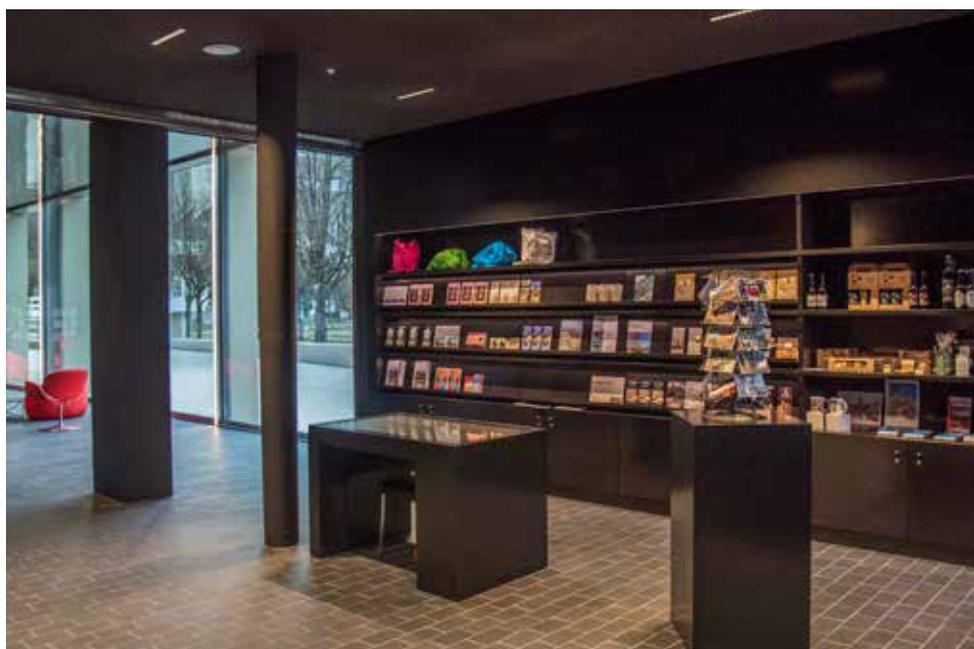
Un seul interlocuteur

Parce que savoir où s'adresser pour participer à titre individuel ou collectif (autocaristes, écoles, entreprises...) à des sorties guidées sur différentes thématiques (patrimoine, nature, VTT, canoë...) avec restauration, hébergement ou pas, l'Office vous simplifie les démarches en centralisant les données.

D'avantage de simplicité, des prix calculés au plus juste, davantage de sécurité.

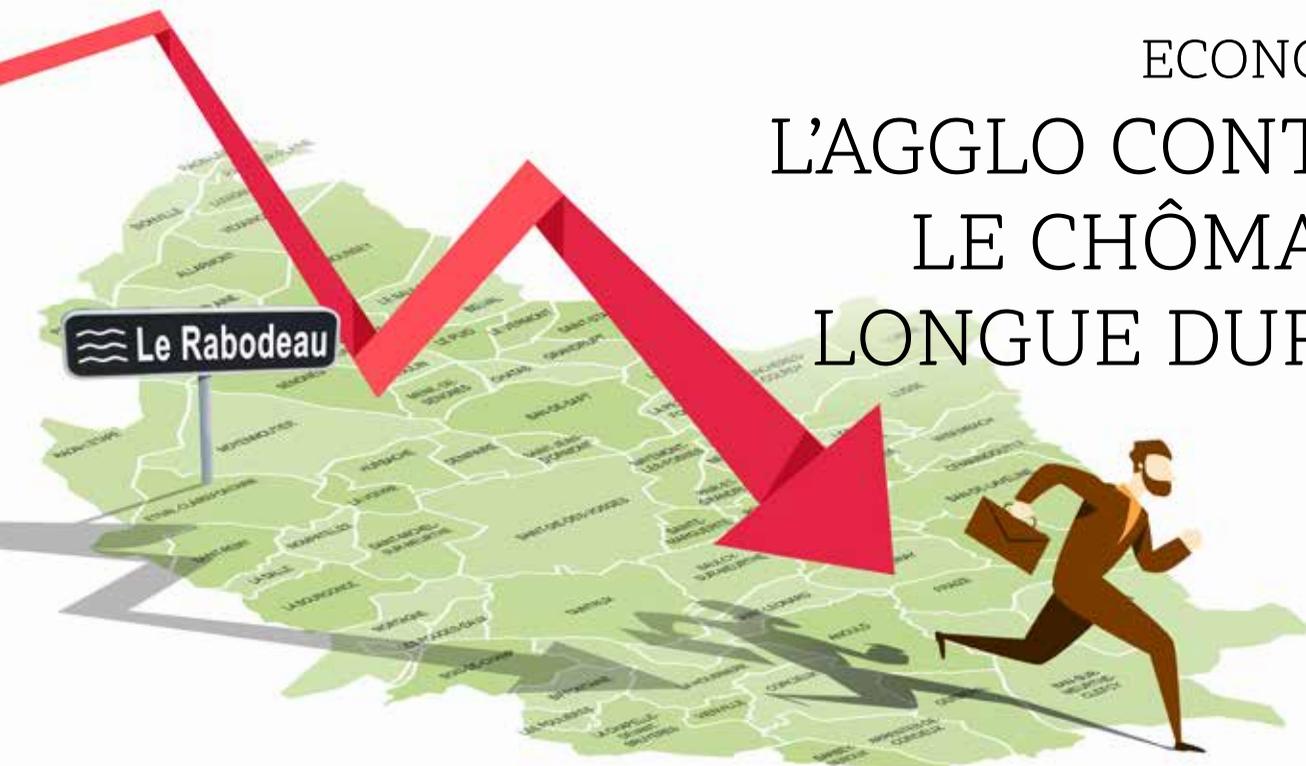
Et aussi...

Des documentations disponibles sur différents supports, des cartes, des chasses au trésor, des jeux de piste numériques sur tablettes (à louer à l'Office de tourisme), des Explor Games à réaliser en famille en s'inscrivant dans l'espace culturel de La Boussole, l'Office de Tourisme intercommunal Destination Vosges Portes d'Alsace révèle la richesse d'un territoire qui n'en finit pas de ravir par sa nature, par les bijoux de son présent, de son savoir-faire et de son histoire.



ECONOMIE

L'AGGLO CONTRE LE CHÔMAGE LONGUE DURÉE



En adhérant au programme « Territoires zéro chômeur de longue durée » dans la vallée du Rabodeau, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges veut faire du travail un droit.

Historiquement, une loi promulguée le 29 février 2016 a déjà permis à dix territoires français d'expérimenter le droit à l'emploi. Depuis le 14 décembre 2020, une avancée permet d'étendre cette initiative à, au moins, 50 nouveaux territoires. Parce que personne n'est inemployable lorsque l'emploi fourni est adapté aux capacités et aux compétences des personnes, et que, par ailleurs, de nombreux travaux utiles et d'une grande diversité restent à réaliser, obtenir un emploi devient comme une évidence incontournable. D'autant qu'il est considéré que la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi supplémentaire.

Un « Territoire zéro chômeur de longue durée » se présente comme un territoire sur lequel toute personne qui se déclare privée d'emploi depuis plus d'un an, et qui est habitante de ce même espace depuis au moins six mois, peut faire valoir son droit à obtenir un emploi. Un travail adapté doit alors lui être proposé dans un délai raisonnable, et cela que ce soit auprès d'une entreprise du territoire ou au sein d'une structure dédiée à la création d'emploi : structures d'insertion par l'activité économique, entreprise du travail adapté, EBE (entreprises à but d'emploi)...

Une méthode en 4 phases

Le projet arrêté par l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges comprend 14 communes sises dans la vallée du Rabodeau, et concerne 8 245 habitants, dont 663 personnes privées d'emploi. Des données qui représentent un taux de chômage supérieur à la moyenne intercommunale et une part de foyers fiscaux imposés inférieure à la moyenne de l'agglomération. Ensuite, 273 établissements sont comptabilisés, majoritairement des commerces.

Atteindre cet objectif de droit nécessite une gouvernance locale collective et partagée. Un comité local pour l'emploi (CLE) est en charge du pilotage du projet. Le plan, présenté aux territoires, aux collectivités, aux acteurs socio-économiques et aux citoyens, est de se donner les moyens de supprimer localement la privation durable d'emploi.

Pour y parvenir, l'association Territoire Zéro Chômeur Longue Durée propose de procéder selon une méthode en quatre phases.

Dans un premier temps, la communauté d'agglomération doit fédérer un consensus et réussir à mobiliser toutes les forces vives du territoire prêtes à s'impliquer dans la démarche. Pour optimiser les chances de réussite d'un tel projet, il est en effet indispensable qu'il soit porté par l'ensemble des élus et mis en débat au sein de la population pour valider la candidature du territoire au plein emploi volontaire.

Le comité local pour l'emploi et les futures entreprises à but d'emploi conventionnées se chargent d'identifier précisément les besoins non satisfaits sur le territoire et présentés comme utiles par les acteurs et actrices locaux (habitants, entreprises, institutions...). Tous et toutes veillent à ce que les emplois qui seront créés développent la coopération entre les différents acteurs de l'économie locale.

Une fois les ressources humaines et les emplois attendus identifiés sur le territoire, une ou plusieurs entreprises à but d'emploi sont mises en place pour opérer la connexion entre les deux. Elles se chargent de recruter les personnes privées durablement d'emploi et de prospecter de manière permanente pour continuer de développer l'activité sur le territoire et garantir une offre d'emploi proportionnelle aux besoins de la population.

Vient ensuite le temps de rencontrer des personnes privées d'emploi, de recenser les travaux utiles et d'ouvrir une ou plusieurs entreprises à but d'emploi. Et d'avancer dans cette dynamique.

Le dispositif déployé dans la vallée du Rabodeau

14 communes

8 245 habitants

663 privés d'emploi

Taux de chômage supérieur à la moyenne de l'Agglo

Part de foyers imposés inférieure à la moyenne de l'Agglo





ORDURES MÉNAGÈRES REDEVANCE INCITATIVE : OÙ EN EST-ON ?

Prévue pour le 1er janvier 2024, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative se met progressivement en place. Enquête, formation des personnels communaux, modalités techniques, on fait le point sur l'avancement du projet.

Un guide vraiment pratique !

Si la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative suscite encore des interrogations, peut-être que votre réponse se trouvera dans le guide !

Transmis par les enquêteurs lors de leur passage à votre porte, ou à votre bailleur, gestionnaire ou syndicat de copropriété, ce document explique pourquoi vous devez réduire vos déchets, présente les aspects techniques de ce nouveau système en fonction de votre type d'habitation et vous donne quelques conseils pour prendre de nouvelles habitudes.

En bref, il n'y a plus qu'à suivre le guide !



Depuis quelques semaines, un slogan est né : « Je réduis, je trie, je préserve ! ». Si sa notoriété est encore à faire, celui-ci pourrait vite devenir le fil conducteur de tout habitant de la communauté d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2024.

Conformément à l'héritage laissé par la loi NOTRe promulguée par le gouvernement, le prochain changement d'année marquera le commencement du financement de la gestion des déchets par le biais d'une redevance incitative. En d'autres termes, il faudra réduire au maximum le nombre d'ordures ménagères (c'est-à-dire tout ce qui reste après le tri des déchets) pour maîtriser collectivement l'augmentation des coûts de collecte et de traitement.

Mais avant d'en arriver là, depuis 2020, un important travail est mené afin que la transition se passe au mieux.

Une enquête bien avancée

Parmi les étapes-clés de cette période transitoire, l'enquête en porte-à-porte est parmi les plus importantes. Depuis mars dernier, une équipe d'enquêteurs missionnés par la communauté d'agglomération sillonne le territoire intercommunal afin d'identifier les besoins : connaître l'usager du service, recenser le nombre de bacs à poubelle et les capacités de stockage ou encore distribuer un guide pratique accompagné d'explications verbales.

Jusqu'à présent, quatre secteurs (répartis selon les anciennes communautés de communes) ont été enquêtés : le Val de Neuné, la Vallée de la Haute-Meurthe, les Hauts-Champs et le secteur de Mortagne/Bois-de-Champ/Les Rouges-Eaux. Les autres secteurs suivront. « On a donné la priorité aux secteurs qui ne sont pas du tout dotés en bac », précise la chargée de mission Tarification incitative intercommunale.

Des réunions pour renseigner

Si l'enquête spontanée en porte-à-porte ne concerne que l'habitat pavillonnaire et les petits immeubles jusqu'à six logements, les professionnels et administrations se verront proposer une enquête sur rendez-vous. Les plus grands ensembles immobiliers seront quant à eux enquêtés principalement par voie de questionnaire. En ce sens, une réunion rassemblant bailleurs sociaux, gestionnaires et syndicats de copropriété a été organisée le 15 mars dernier à l'Espace François-Mitterrand de Saint-Dié-des-Vosges.

Autres informateurs, les secrétaires de mairie et les élus locaux ont également bénéficié d'une formation, salle Carbonnar à Saint-Dié-des-Vosges, le 28 mars dernier.

De réunion, il en sera aussi question ces prochains mois avec les réunions publiques ouvertes à tous, parmi lesquelles figurent celle à Raon-l'Étape (31 mai), celle à Senones (13 juin) ou encore celle à Saint-Dié-des-Vosges (28 juin). « L'idée est d'organiser une réunion publique dans chacune des vallées ».

Des modalités techniques qui se précisent

Si quelques zones d'ombres existent encore, les modalités techniques du passage vers une redevance incitative s'éclaircissent. Ainsi, il a été convenu qu'à l'exception des habitants de la Vallée de Fave, Meurthe et Galilée où le poids de la poubelle continuera à être pris en compte, les habitants intercommunaux verront leur facture établie selon le volume de la poubelle et le nombre de fois où elle est ramassée. Dans cette facture sera comprise une part d'abonnement fixe incluant l'accès aux services et installations gérées par l'Agglomération (déchetteries, collecte et traitement des emballages et du verre) qui devra être payée en toutes circonstances, y compris dans les cas où le bac n'est pas présenté lorsque les collectes (dont la fréquence ne sera pas modifiée) auront lieu.

Cependant, malgré l'emploi du terme facture, celle-ci ne s'ajoute pas aux charges existantes : elle remplace la contribution au service public, à base de taxe ou redevance, de la collecte des déchets existante.

Mise en place de la redevance incitative : les grandes étapes

Effective dès 2024, l'harmonisation du mode de financement des déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération en une redevance des ordures ménagères incitative (REOMi) se met en place à travers quelques étapes-clés.

Jusqu'à juillet 2023

Passage d'enquêteurs mandatés par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges permettant d'identifier le besoin en bacs roulants :

- passage en porte-à-porte pour l'habitat pavillonnaire et les petits immeubles
- sur rendez-vous pour les syndicats de copropriété, les professionnels et les administrations

Jusqu'en juin 2023

Organisation de réunions publiques d'informations pour répondre aux questions des usagers

De septembre à décembre 2023

Distribution progressive des bacs dans les 77 communes

1er janvier 2024

Les décomptes de levées deviennent effectifs, les modes de financement historiques s'effacent au profit de la redevance incitative

Juillet 2024

Réception de la première facture REOMi

Réunions publiques

Malgré le passage de l'enquêteur en porte-à-porte et la lecture du guide, des interrogations subsistent ? Pas de souci, vous avez la possibilité d'assister aux réunions publiques organisées par la communauté d'agglomération dans chacun des territoires ! Une première se tiendra à Raon-l'Étape le 31 mai, une deuxième à Senones le 13 juin et une troisième à Saint-Dié-des-Vosges le 29 juin. Les dates des autres réunions sur Corcieux, Fraize, Sainte-Marguerite, Saint-Michel-sur-Meurthe et Mortagne seront connues prochainement.

Toutes les informations seront à retrouver sur notre site : ca-saintdie.fr

Un standard à votre écoute !

Vous n'avez pas le temps d'assister à une réunion ? Pour vous faciliter la tâche, le service Déchets a mis en place un standard téléphonique pour répondre à toutes vos demandes : le 03 29 56 65 59.

Une réponse peut également vous être apportée par e-mail à :

dechets@ca-saintdie.fr



VIVRE ENSEMBLE >

L'AGGLO, TERRITOIRE HAUTEMENT FIBRÉ



Depuis quelques mois, si toutes les adresses ne sont pas encore éligibles en raison de freins propres à chaque cas, toutes les communes de la communauté d'agglomération sont ouvertes commercialement à la fibre optique.

Recevoir la fibre, ça se prépare !

Avant même d'appeler l'opérateur de votre choix pour recevoir la fibre, il convient d'identifier, à votre domicile, où arrive le fil téléphonique, savoir où vous souhaitez placer votre box et préparer l'endroit avant l'arrivée du technicien.

Si vous logez en habitat pavillonnaire, il est possible que vous ayez un regard (bloc carré ou rectangulaire enfoui dans le sol avec une surface amovible) au bout du jardin à mettre au jour ou, en cas de raccordement aérien, que vous deviez élaguer vos arbres à une distance d'un mètre autour de la ligne.

Hors Saint-Dié-des-Vosges, pour tout nouveau raccordement, référencement, petits travaux, les informations sont à retrouver sur cette seule adresse :

www.losange-fibre.fr

Mettre en place une visioconférence sans problème, télécharger des fichiers rapidement ou encore faciliter l'accès au numérique dans les lycées : les avantages d'adopter la fibre optique sont nombreux.

Lancé au printemps 2013, le Plan très haut débit (THD) lancé par le gouvernement visait, comme son intitulé l'indique, à couvrir l'intégralité du territoire national en très haut débit. Dix ans plus tard, sur le territoire de la communauté d'agglomération déodatienne, toutes les communes peuvent donc prétendre à recevoir la fibre optique.

En tête, Saint-Dié-des-Vosges qui a figuré parmi les 266 communes du Grand Est retenues par les opérateurs privés lors d'une consultation étatique en 2011 avant d'être équipée par la société Orange. Puis les soixante-dix autres grâce au déploiement du réseau public Losange Fibre en 2018.

Ce qui ne veut pas dire que chaque habitant bénéficie de la fibre optique. « Sur l'agglomération déodatienne, on est presque à une adresse sur deux raccordée à la fibre », précise Franck Siegrist, Directeur Territoire Numérique pour la Région Grand Est.

Les possibilités ne manquent pourtant pas. Sur le réseau hors Saint-Dié-des-Vosges, une

douzaine d'opérateurs peuvent équiper le grand public et une cinquantaine peuvent équiper les professionnels qui bénéficient d'une offre sur-mesure grâce aux anciennes sociétés de services en ingénierie informatique (SS2I) devenues des entreprises de services du numérique.

Mais quelques freins viennent entraver le déploiement de la fibre. Ceux-ci peuvent être, entre autres, un changement de propriétaire non-déclaré ou une notification de refus par un propriétaire pour les immeubles collectifs (plus de quatre logements), une absence de fil ou de prise téléphonique, une gaine bouchée ou encore de futurs travaux d'enfouissement.

Ces prochaines années, la situation devrait évoluer favorablement. Le fait que la fibre consomme peu d'énergie et que la gratuité du raccordement assurée jusqu'en 2052 pour le réseau Losange (hors Saint-Dié-des-Vosges) ne devraient pas y être étrangers.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DÉMULTIPLIÉE

Valorisant la culture sous toutes ses coutures, le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) gagne en ampleur depuis sa création. Et ce n'est pas les ambitions annoncées qui vont venir freiner cette croissance !

Depuis sa création en 2020, le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) porté par la communauté d'agglomération applique la règle de trois. Pour sa troisième année d'existence, ce dispositif, orchestré par Delphine Courant, vise toujours à favoriser l'accès à l'art et la culture à travers les trois temps de vie que sont le temps de l'éveil, le temps scolaire et le hors-temps scolaire, tout en se reposant sur ses trois piliers fondamentaux : voir, faire et interpréter.

À une exception près. Cette saison, quatre actions ont été mises en place. Parmi celles-ci, il y a évidemment l'appel à projet en et hors temps scolaire qui a rassemblé près de 3 000 enfants en faisant entrer en relation une structure avec des artistes ; les Itinéraires de découvertes permettant à plus de 500 élèves de découvrir les lieux culturels du territoire ; et la résidence éveil où 1 400 enfants ont pu développer leur imaginaire à travers, notamment, le spectacle « À l'ombre d'un nuage » et une exposition-atelier « Tamponville » rassemblant plus de 1 100 personnes.

Mais cette année, une nouveauté est apparue avec l'arrivée d'Elise Eschbach, musicienne-intervenante engagée par le Conservatoire Olivier-Douchain. Maîtrisant sa guitare à la per-

fection, elle propose éveil et éducation musicale auprès de 800 petits et grands. « Elise Eschbach peut accompagner ses musiques de personnages ou de figures d'animaux pour pouvoir s'adapter aux différents publics. Son approche se veut très sensorielle », précise Delphine Courant.

Cette activité, la coordinatrice du CTEAC aimerait bien lui donner une autre ampleur dans les années à venir. Une ambition qui s'accompagne par la finalisation de la collaboration avec la compagnie *En attendant...* ayant travaillé localement un spectacle dans le cadre de la résidence-éveil, la volonté de resserrer les liens avec le Festival International de Géographie ou, entre bien d'autres projets, la mise en place d'une résidence de territoire à Provençères-et-Colroy et Ban-de-Laveline. En résumé, la culture qui devient culte chez les jeunes, ce ne sera plus un mythe !

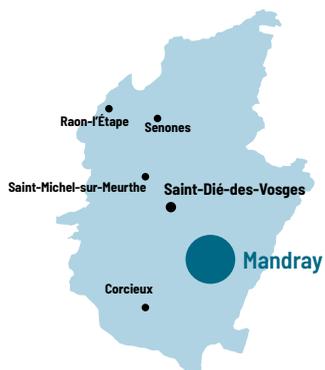
L'Agglomération labellisée 100 % EAC

Matérialisé par un contrat territorial depuis 2020, le développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire a toujours figuré dans les préoccupations majeures de l'Agglomération. Un travail qui porte ses fruits auprès de la jeunesse mais pas seulement puisque, en 2022, le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) a décerné le label 100 % EAC à la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Émanant notamment de la Préfète de Région et du Recteur de l'Académie Nancy-Metz, cette reconnaissance doit permettre de généraliser cette éducation de l'art par l'art à 100 % des jeunes du territoire.

UNE COMMUNE DANS L'AGGLO >

MANDRAY



Carte d'identité

591 habitants, 47 au km²

Gentilé : Mandresayens

Altitude : de 398 m à 770 m

Superficie : 12,36 km²

Paroisse : Notre Dame du Val de Meurthe

Diocèse de Saint-Dié-des-Vosges

Code postal : 88650

Code commune : 88284

Enseignement

École primaire du Centre : 67 enfants

Budget et fiscalité

41,27 % pour les propriétés bâties

21,74 % pour les propriétés non bâties

Nichée dans la vallée du Mandresey, un petit affluent droit de la Meurthe, sise à 10 km au sud-est de Saint-Dié-des-Vosges, Mandray, l'une des 188 communes du parc naturel régional des Ballons des Vosges, se situe sur le piémont du massif vosgien. En traversant le col de Mandray, on accède à Fraize et à La Croix-aux-Mines. Le plus haut de l'altitude est enregistré à 770 m entre le col de Mandray et celui des Journaux. A 5 km de Saint-Léonard, 7 km de Fraize, 7 km de La Croix-aux-Mines, Mandray se trouve à 49 km de Colmar et à 53 km d'Épinal.

D'emblée, on apprécie le côté verdoyant de ce pittoresque village composé d'un habitat dispersé parmi les hameaux de Haute-Mandray, Mi-Mandray, Basse-Mandray, Bénifosse, la Béhouille, la Nold, le Pré du Moulin, Mardichamp, le Raichant (jardin en patois), les Angles et les Carrières.

Mandray fait partie des communes rurales, peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'INSEE. Par ailleurs, la commune entre dans le puzzle de l'aire d'attraction de Saint-Dié-des-Vosges dont elle est l'une des 47 communes de la couronne.

D'un seul regard, on se rend compte de l'importante présence des forêts et des milieux semi-naturels (58,6 % en 2018). La répartition est la suivante : forêts (58,6 %), prairies (36,1 %), zones agricoles hétérogènes (2,7 %), zones urbanisées (2,5 %).

Dans ce cadre paisible, de terribles combats se sont déroulés sur le territoire communal dès 1914. Des exactions furent également commises par les Allemands qui fusillèrent des civils et incendièrent l'église du village. Le 22 octobre 1921, la commune, officiellement

reconnue pour son courage, son patriotisme et sa vaillance a été honorée de la Croix de Guerre 1914-1918. En septembre, une cérémonie rappelle le souvenir des Chasseurs alpins qui affrontèrent de rudes et sanglants combats engagés sur le secteur.

De la maternelle au primaire, l'école partagée sur trois sites reçoit 67 filles et garçons. L'accueil périscolaire trouve également tout son intérêt. Quelques artisans sont installés à Mandray. Un traiteur, un apiculteur, un brasseur et plusieurs professionnels du bien-être exercent, entre autres, leur métier.

En 1990, Claude Guyot, un professeur d'Arts plastique s'intéressait à la rénovation communale d'une ancienne usine. Le bâtiment transformé pour héberger une école et un appartement possédait aussi une grande salle et un atelier à l'étage. Sous couvert associatif, la Mandroseraie fut créée pour y présenter des expositions et proposer des cours. Une trentaine d'élèves adultes du secteur et de départements limitrophes fréquentent encore aujourd'hui ces lieux connus des kilomètres à la ronde.

De son côté, l'association pour la mise en valeur du haut-fer du village développe une scierie-musée ouverte toute l'année. Par ailleurs, une bibliothèque gérée par des bénévoles rencontre un grand succès. La chasse, les sports, dont le moto-cross, et bien d'autres activités animent Mandray. Au cœur d'un patrimoine forestier remarquable, de superbes sentiers de randonnée constituent un attrait supplémentaire que les villageois sont heureux de partager avec les amateurs de belle et authentique nature.



Du tac au tac avec Emmanuel Laurent

Natif de Franche-Comté en 1967, Emmanuel Laurent a vécu ses neuf premières années au Sahara. Instituteur, il devient directeur d'école à Mandray en 1999. En 2018, il est nommé directeur du primaire Georges-Darmois à Saint-Dié-des-Vosges où il exerce toujours. Élu à Mandray en 2001 il est désigné premier adjoint. En 2007, il assure l'intérim en succédant au maire Étienne Vincent, décédé à 52 ans. Emmanuel Laurent sera ensuite élu maire en 2008, puis en 2014 et reconduit dans ses fonctions en 2020. Depuis quinze ans, Monsieur Laurent est membre de l'association Sélia, qui œuvre pour l'entraide, le soutien et l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs. Marié en 1993 à Brigitte, une andalouse, Emmanuel Laurent est père de deux filles. Sportif, il aime la nature et le jardinage.

Les priorités de votre mandat ?

"Poursuivre le développement de la commune en faisant en sorte de partager la réflexion, de façon à ce que la communauté s'approprie la vie du village. Travailler avec des associations partenaires et proposer des services à la population par des moyens de dynamisme, de modernisation et de mobilité."

Les atouts et les faiblesses de Mandray ?

"L'esprit village est important, les associations fournissent un travail absolument remarquable. Nous profitons de tous les équipements de la ville toute proche, et du côté magique de Mandray. Notre faiblesse demeure le peu de possibilités de débloquent des leviers économiques, par exemple, pour entretenir nos routes et chemins."

Quel a été l'intérêt de rejoindre la communauté d'agglomération ?

"La question ne se pose même pas ! Nous faisons partie d'un territoire où chacun a son rôle. Seul, on ne ferait que des bribes, c'est une évidence !"



LES TEMPS FORTS >

Mai à vélo : l'incontournable des amateurs de deux-roues

Dans le cadre de l'évènement national Mai à vélo, l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges organise une journée d'animations festive et familiale sur les thèmes de la mobilité douce et de la sensibilisation à la protection de l'environnement, le dimanche 7 mai de 9 h à 17 h 30 sur la voie verte "Le chemin des abbayes", entre la gare d'Étival-Clairefontaine et le parc de l'abbaye de Senones. Cyclistes et piétons profiteront de nombreux stands installés tout au long du parcours : stands de sensibilisation au tri des déchets ou à la pratique du co-voiturage, ateliers de réparation de vélo, initiations et démonstrations de monocycle et de skating, ateliers théâtre, prévention routière et un tas d'autres animations ludiques autour du vélo ! Petits et grands pourront également participer à un jeu de piste et tenter de remporter de nombreux cadeaux. En parallèle, trois parcours photographiques et thématiques seront proposés jusqu'au 31 mai sur les trois voies vertes du territoire : l'eau sur la voie verte de la Plaine entre Raon-l'Étape et Raon-sur-Plaine ; le fil et la pierre sur la voie verte du Pays des Abbayes entre Étival et Moussey ; la forêt sur la voie verte de la Haute-Meurthe entre Saint-Léonard et Plainfaing.

Informations

Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges, tourisme@vosges-portes-alsace.fr
tél. 03 29 42 22 22 / www.vosges-portes-alsace.fr



Mobilités : "J'y vais", évidemment !

L'objectif du défi "J'y vais", porté cette année encore à l'échelon local par le Pays de la Déodaté, est d'inciter le maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail/d'études par des modes de déplacements durables : marche, vélo, trottinette, TER, bus, covoiturage, monoroue... Le total des kilomètres parcourus en modes alternatifs à la voiture individuelle par l'ensemble des participants sera converti en dotation financière au bénéfice d'une association œuvrant dans les domaines des mobilités actives, partagées, solidaires ou inclusives.

La démarche vous intéresse ? Infos et inscriptions auprès de Cécile Houllé, courriel : choulle@deodatie.com



Moyenmoutier : du cirque là, tout de suite, maintenant !

Invitée par la direction du Spectacle vivant, la C^{ie} Rasposo s'installera les vendredi 5 et samedi 6 mai sur le parking de la salle omnisports de Moyenmoutier pour deux représentations (à 20 h 30) de "Oraison", un spectacle de cirque contemporain troublant et libérateur, qui jongle avec les genres, le théâtre, le masque, le mime et les grands classiques du cirque. Un spectacle sous chapiteau, où tout est beau, poétique, inattendu, surprenant...

Le rideau se lève sur la saison 2023-2024

Le vendredi 9 juin à 20 h à l'Espace Georges-Sadoul de Saint-Dié-des-Vosges, lever de rideau sur la saison 2023-2024 du Spectacle Vivant et celle de ses partenaires associatifs que sont Musique Espérance, Côté Jardin et Orchestre +. Une "Saison à votre attention", présentée par la C^{ie} L'Un Passe, qui n'est pas un spectacle mais plutôt une mise en lumière des lieux dans lesquels se déroule le spectacle.

Tous les styles sont au COD !

Gros programme avec les élèves des sept sites du Conservatoire Olivier-Douchain !

Samedi 13 mai : 16 h, cinéma de Corcieux, concert «Pour quelques cordes» proposé par Marie-Laure Schmitt ; 20 h 30, salle Beaugard, concert de printemps de l'Harmonie de Raon-l'Étape

Les 9, 23 et 30 juin : dès 20 h, concerts de quartier de l'Harmonie de Raon-l'Étape

Vendredi 2 juin : 20 h, salle des fêtes de Gerbépal, concert du site de Corcieux, en partenariat avec l'Espace Culture

Samedi 3 juin : 20 h 30, parc de La NEF à Saint-Dié-des-Vosges, Jazz session Big Fat Band, soul jam, entrée libre

Samedi 10 juin, Balade en Musique à Senones, concerts dans toute la ville

Mardi 4 juillet : à partir de 15 h 30, Espace François-Mitterrand de Saint-Dié-des-Vosges, Concert d'ensembles du conservatoire à la journée du don du sang

Tout le programme : www.ca-saintdie.fr





Plaine Nature et la biodiversité

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et l'association ETC...Terra s'unissent pour vous proposer un riche programme de sensibilisation à la biodiversité, du côté de la vallée de la Plaine. Les sorties sont gratuites (sur inscriptions) et ouvertes à tous. Les lieux de rendez-vous sont précisés à l'inscription.

Samedi 27 mai à 9 h 30 à Bionville : "Les dents de la mare", découvrez la faune et la flore des mares et partez à la recherche d'un redoutable prédateur...

Samedi 10 juin à 9 h 30 à Bionville : "Sur la piste du lynx", une balade forestière à la découverte de la biologie du lynx et des problématiques liées à son retour

Jeudi 20 juillet à 14 h 30 à Celles-sur-Plaine : "Quand les petites bêtes de l'eau nous parlent", initiez-vous à la pêche des petites bêtes de la rivière et découvrez leurs adaptations étonnantes et leurs rôles de sentinelles de la qualité de l'eau

Mercredi 26 juillet à 20 h 30 à Celles-sur-Plaine : "Balade nature nocturne et contée", une balade au clair de lune pour découvrir l'univers étrange des animaux de la nuit

Vendredi 28 juillet à 18 h à Raon-l'Étape : "L'azuré, ce papillon qui se fait passer pour une fourmi", découvrez l'Azuré des paluds, son mode de vie et son habitat favori

Inscriptions : tél. 07 81 52 29 81 ; programme complet : www.ca-saintdie.fr

Balade à énigmes à Mandray

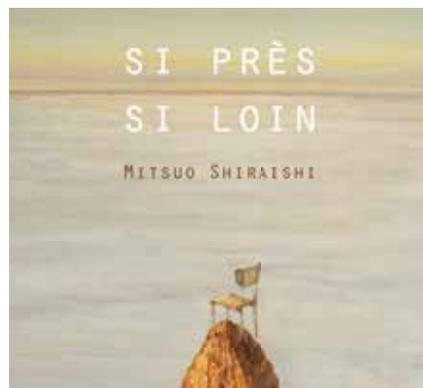
Le dimanche 18 juin, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'Agglomération vous invitent à marcher au fil de "L'eau dans tous ses états". Une balade familiale (attention, pas de poussette) de 6,1 km et 211 m de dénivelé positif, avec des départs de 9 h à 13 h. À partir du centre des Seypré, route de la Haute-Mandray à Mandray, équipés de bonnes chaussures de marche et d'un stylo, vous aurez à répondre à dix questions ; chaque réponse vous aidera à résoudre l'énigme finale ! Infos auprès de Caroline Gerberon, tél. 03 29 52 65 56 ou caroline.gerberon@ca-saintdie.fr

Mitsuo Shiraishi à voir et à entendre

Le musée de Saint-Dié-des-Vosges vous propose de découvrir les œuvres récentes de Mitsuo Shiraishi. Des peintures et des gravures qui interrogent sur la vie et ses ambivalences ; des œuvres oniriques qui mettent en scène un glissement du réel, un surgissement de poésie, lumineuse ou ténébreuse. Jusqu'au 14 août. Une programmation associée est proposée, toujours au musée Pierre-Noël : Vendredi 30 juin, 20 h 30 : concert "Résonances fugitives" par la claveciniste Aline Zylberajch, sur des projections d'œuvres de l'exposition Mitsuo Shiraishi.

Samedi 15 juillet, 16 h : concert "Au-delà de la matière" par le percussionniste Nahom Kuya, marimba et célesta.

Les autres actus : du 10 au 25 juin : Exposition "Un millier de couleurs pour la vie" de l'association APIST Saint-Dié ; 17 juin, de 14 h à 17 h : salon de thé par l'association APIST Saint-Dié ; 17-18 juin : Journées européennes de l'Archéologie.



Sentier des passeurs : une ZIPP "Histoire et actualité des frontières"

Le sentier des Passeurs, entre Le Saulcy et la vallée de la Bruche, accueille tous les deux ans une quarantaine d'artistes, sous l'égide de l'association Hélicoop, pour réaliser des œuvres in situ. Entre deux biennales... une entre-biennale ! Celle de 2023, "Zone d'interprétation plurielle des Passeurs", a pour thème "Histoire et actualité des frontières", conçue comme un espace de possibles entre art, nature et histoire. De nombreux temps forts organisés en juillet et août :

Pour le Sentier des passeurs "seul" : chaussures de marche, repas et boissons tirés du sac, vêtements & protections adaptés selon la météo. Distance : 9 km. Dénivelé : 470 m

Selon les dates, en option, conférences & spectacles durant ou après le parcours. Plus de renseignements sur www.sentier-des-passeurs.fr



CHLOÉ ATLAN

En créant L'Étape Littéraire à Raon-l'Étape en 2022, Chloé Atlan s'est engagée dans une voie qu'elle affectionne depuis sa plus tendre enfance.

Née en Moselle en février 1997 et une fois son baccalauréat L en poche, Chloé Atlan est entrée très tôt dans la vie professionnelle en commençant par travailler trois ans en usine. Une formation-vente a ensuite abouti à un emploi dans un salon de thé nancéien. Voulant évoluer, la jeune femme a finalement repris les cours et étudié les métiers du livre, avec option création de librairie.

Se rapprochant des Vosges et du Rabodeau pour suivre son conjoint originaire de Moyennoutier, Chloé s'est montrée intéressée par la situation de la ville de Raon-l'Étape, dépourvue de librairie depuis plusieurs années. Les éléments recueillis l'ont confortée dans l'idée que la création de ce commerce indépendant serait judicieuse. Encore fallait-il disposer d'un local adapté, ce qui n'était pas évident !

Chloé Atlan a frappé aux bonnes portes. « C'était compliqué de trouver un endroit bien placé dont le loyer serait modéré. La mairie a réussi à trouver un emplacement en plein centre, avec le marché juste derrière tous les samedis matin, la proximité de l'hôtel de ville, d'une banque et de différentes boutiques, c'est parfait ! Il a suffi de quelques coups de peinture et de petits aménagements. »



La nouvelle libraire se souvient avoir été bénévole au Salon du Livre lors du Festival International de Géographie post confinement, en 2020. Et y avoir retrouvé avec plaisir Olivier Huguenot, son professeur de librairie à l'IUT !

Professionnelle et souriante, Chloé Atlan laisse le client parcourir l'espace et, si besoin, conseille sans s'imposer. À chacun ses goûts, ses envies, ses choix. Grande lectrice, elle avoue une prédilection pour les romans policiers, dont ceux de Donato Carrisi, un auteur, journaliste, dramaturge, réalisateur et scénariste italien découvert par hasard. Le genre fantaisie lui plaît bien aussi. Chloé nourrit, depuis le plus loin qu'elle s'en souvienne, une véritable passion pour le septième art. Seconde de quatre enfants, elle a grandi avec le cinéma. Très marquée par les aventures d'Harry Potter qu'elle a lues plusieurs fois, Chloé s'offre également des moments d'évasion qu'apportent les jeux vidéos.

L'Étape Littéraire, tout pour plaire !

« Grâce à lecture, on peut voyager dans le temps, dans l'espace, aller à la rencontre d'univers, d'auteurs. Les personnes qui ne lisent pas n'ont probablement pas encore trouvé le genre qui leur convient. »

Installée à l'intérieur du magnifique bâtiment de ce qui fut la Halle aux blés, à deux pas du cinéma-théâtre et de la salle d'exposition Émile-Gallé, l'Étape Littéraire est intégrée dans le milieu culturel de Raon-l'Étape. Chloé Atlan y tient en rayons romans, policiers, livres d'aventure, histoire, jeunesse, manga, bandes dessinées, petite papeterie... La libraire, qui vit avec son époque, a également créé un site internet sur lequel les visiteurs trouveront des conseils, des dossiers, des rencontres avec des auteurs et même un accès pour les professionnels. La commune de Raon-l'Étape, qui a notamment accepté de louer pour un prix modique, les aides de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et de la Région, le soutien du Centre National du Livre, ont apporté leur pierre à la construction de ce beau projet qui trouve un écho favorable auprès d'un large public.

<https://letapelitteraire.fr/>